



Il y a 80 ans, les femmes votaient pour la première fois en France

Le Droit Humain commémore une victoire essentielle de la République et de l'égalité

Le 29 avril 1945, les femmes françaises prenaient part pour la première fois à un scrutin national à l'occasion des élections municipales. Cet événement majeur dans l'histoire de notre République fut l'aboutissement d'un long combat pour l'émancipation et la reconnaissance des femmes comme citoyennes à part entière.

Le Droit Humain, première obédience maçonnique mixte et internationale, fondée sur le principe fondamental de **l'égalité absolue entre les hommes et les femmes**, célèbre avec solennité cette date qui marque une avancée essentielle vers une société plus juste, plus fraternelle et plus démocratique.

En reconnaissant à toutes et tous les mêmes droits, sans distinction de sexe, de condition ou d'origine, nous poursuivons l'idéal humaniste et universel qui anime notre Ordre depuis sa fondation. Le vote des femmes, obtenu par l'ordonnance du 21 avril 1944 et concrétisé le 29 avril 1945, constitue un jalon fondamental dans ce chemin d'émancipation même s'il fut plus tardif que dans d'autres pays.

Mais cette conquête n'est pas un aboutissement. L'égalité réelle, dans les faits et dans les esprits, reste un combat de chaque instant. Partout dans le monde, des femmes voient encore leurs droits niés ou fragilisés. C'est pourquoi, en tant que Frères et Sœurs du Droit Humain, nous réaffirmons avec force notre engagement : **Pour une société fondée sur l'égalité, la liberté, la solidarité et la justice.**

En ce jour de mémoire, nous rendons hommage à toutes celles et à tous ceux qui, par leur lutte, leur engagement, leur courage, ont permis aux générations suivantes de faire entendre leur voix dans l'espace public.

Le 29 avril 2025

Le Droit Humain – Fédération française